



## TROPHÉE NUMAnima

Trophée récompensant l'innovation en e-santé animale

Trophée Parrainé par MSD Santé Animale

### RÈGLEMENT 2020

#### ARTICLE 1 : OBJET DU TROPHÉE

Le **Trophée NUManima** soutient la mise au point de solutions, d'applications et d'objets connectés dans le domaine des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) pour la Santé Animale. Il a pour vocation d'encourager l'innovation, de favoriser l'intégration des TIC dans le monde de la santé animale et du bien-être animal par les professionnels et les jeunes entreprises.

Le **Trophée NUManima** est organisé par l'association Vet IN Tech, il sera remis au cours de la journée **NUManima** qui aura lieu le 5 novembre 2020 à l'Ecole Vétérinaire de Nantes / Oniris. Ce trophée sera parrainé par un des partenaires de la journée **NUManima**.

Ce trophée est remis à la suite d'un concours. Ce concours est ouvert à l'ensemble des acteurs ayant un projet dans le domaine de la e-santé animale : vétérinaires, professionnels de la santé animale, start-ups et jeunes entreprises du secteur des technologies et de la santé animale, chercheurs, enseignants, étudiants ....

Ce concours permet aux candidats de bénéficier d'une forte visibilité dans le monde de la santé animale pouvant aller jusqu'à des opportunités commerciales.

Les candidats sont départagés sur la base de l'évaluation par un jury des informations fournies dans le dossier de candidature et sur la base du contenu et de l'originalité de la vidéo du projet.

Ce concours fait l'objet d'un règlement spécifique et n'est soumis à aucune obligation d'achat et à aucun frais de gestion de dossier.

Le présent règlement est déposé auprès de de la SELARL ACTA - PIERSON et ASSOCIES titulaire d'un office d'huissier de justice domiciliée 15 rue de Sarre BP 15126 57074 METZ Cedex 3. Il est librement consultable à cette étude ainsi que sur le site de l'évènement : [www.NUManima.com](http://www.NUManima.com).

## **ARTICLE 2 : MODALITES DE PARTICIPATION**

Peuvent participer à ce concours toutes personnes physiques ou morales : vétérinaires et professionnels de la santé animale, société, association, collectivité publique, administration, ONG, établissement d'enseignement ...

Les participants peuvent résider ou être domiciliés en France ou dans tout autre pays étranger.

## **ARTICLE 3 : DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE**

Les droits de propriété intellectuelle, artistique ou industrielle auxquels pourrait donner lieu le projet ou la création, la conception ou l'invention contenus dans le dossier de candidature restent la propriété exclusive et totale des candidats.

Les membres du jury et l'organisateur du concours ne peuvent être tenus juridiquement responsables quant à la protection des idées, brevets, dossiers, modèles ou marques inventés par le candidat notamment si une publication reproduit des travaux protégés.

Les candidats déclarent sur l'honneur être titulaires de l'ensemble des droits attachés à leurs projets et s'engagent à révéler et garantir l'organisateur du **Trophée NUManima** de toute condamnation qui serait prononcée contre eux sur la base d'une violation d'un droit de propriété intellectuelle attaché au projet présenté.

## **ARTICLE 4 : JURY**

### **4.1 Composition du jury**

Le jury sera composé d'experts dans les domaines des TIC et de la Santé Animale, sa composition sera connue avant le 1<sup>er</sup> septembre 2020.

### **4.2 Compétences du jury**

Le jury est souverain. Il analyse les projets au regard des critères de notation (cf. article 6). Il n'est pas tenu de justifier ses décisions et celles-ci sont sans appel. Il peut le cas échéant décider de ne pas attribuer de prix.

L'organisateur se réserve par ailleurs le droit d'annuler le concours s'il constate un nombre insuffisant de dossiers ou si leur qualité ne répond pas aux critères exigés pour la désignation des lauréats.

## ARTICLE 5 : CANDIDATURES

### 5.1 : Date limite de dépôt des dossiers de candidature

Le dossier de candidature est disponible en téléchargement sur le site [www.NUManima.com](http://www.NUManima.com). Tout dossier doit être retourné par courriel dûment complété, avant le 30 septembre 2020 à minuit, à l'adresse suivante : [trophee@NUManima.com](mailto:trophee@NUManima.com).

### 5.2 : Validation des dossiers de candidature

Les dossiers seront étudiés par le jury du concours. Les dossiers doivent comporter l'intégralité des pièces justificatives demandées. Ils doivent impérativement respecter les consignes en particulier sur le nombre de caractères autorisés pour les réponses, à défaut ils seront considérés comme inéligibles. Tout dossier incomplet ou illisible sera rejeté.

### 5.3 : Renseignements complémentaires

Des informations complémentaires sur le Trophée et le concours peuvent être obtenues sur demande sur le site : [trophee@NUManima.com](mailto:trophee@NUManima.com)

## ARTICLE 6 : CRITERES D'EVALUATION

Par « projet », il est entendu toute solution technologique ou de service, en cours de développement ou ayant fait l'objet d'une mise sur le marché à partir de Janvier 2018.

Les candidats doivent soumettre :

- **Un dossier de candidature** (disponible sur le site [numanima.com](http://numanima.com)), en suivant scrupuleusement les consignes données.
- **Une vidéo du projet** (2 minutes maximum, format mp4)

Pour la sélection des projets, le jury notera chaque dossier sur la base des 4 axes d'évaluation correspondant aux 4 parties du dossier suivantes ; une note de 0 à 10 sera attribuée pour chacun de ces 4 axes (10 étant la meilleure note), à cette note, s'ajoutera une note de 0 à 10 qui correspondra à l'évaluation de la vidéo du projet. Chaque projet sera noté par chacun des membres du jury, le total des notes déterminera le classement :

### ***Axe 1 – Identification des besoins/ attentes et connaissance du marché***

Cette partie du dossier devra mettre en avant : (des chiffres et une valorisation sont appréciés)

- la problématique identifiée de façon précise, les attentes et les besoins non satisfaits, leur impact et les conséquences en matière de santé animale pour l'ensemble de l'écosystème
- la ou les cibles du projet
- les acteurs et solutions déjà en place pour y répondre.

### ***Axe 2 – Description de l'innovation et proposition de valeur (raisons pour lesquelles votre cible préférera la solution)***

Cette partie du dossier est très importante, elle devra mettre en avant les caractéristiques, les bénéfiques et le positionnement de la solution proposée :

- la description précise de la solution innovante afin de faire apparaître clairement la différenciation. (les bénéfiques que l'innovation apporte par rapport à l'existant et à la concurrence)
- la perception de valeur de l'utilisateur, qu'il soit propriétaire, éleveur, vétérinaire, autre professionnel de santé animale, chercheur ...
- l'innocuité pour l'animal et l'utilisateur, la sécurité des dispositifs, la destination de la data ...
- les brevets, les validations et les certifications obtenus ou à venir sont aussi demandés.

### ***Axe 3 - Modèle économique et stratégie d'accès au marché***

Cette partie devra préciser toutes les étapes clés (passées et à venir) du développement de la solution innovante (avec un calendrier). Elle doit démontrer la viabilité économique du projet à travers la présentation claire du modèle économique. Le business plan doit être résumé et doit mentionner les projections réalistes pour l'entreprise sur 3 ans en termes de part de marché, de chiffre d'affaires et de ressources humaines. Cette partie doit aussi comporter un plan réaliste de communication de l'innovation sur le marché ciblé.

### ***Axe 4 - Capacité entrepreneuriale***

Le dossier devra préciser la composition de l'équipe portant le projet. Il conviendra de mettre en avant les compétences internes, leur complémentarité et la cohérence globale pour mener à bien le

projet. La présentation des partenariats externes et de leur impact sur la solution et la stratégie sont attendus dans ce paragraphe.

## **ARTICLE 7 : PRIX ET AVANTAGES**

Une dotation numéraire récompense le meilleur projet :

- Le meilleur projet se verra décerner le **Trophée NUManima** de la e-santé animale doté de 2 000 €. Il bénéficiera de la communication des résultats et de l'accompagnement pendant un an du Parrain de ce Trophée.

Les 3 finalistes du **Trophée NUManima** de la e-santé animale 2020 bénéficieront d'une présentation publique et de son enregistrement vidéo et bénéficieront d'une visibilité accrue sur certains supports de communication de la journée **NUManima**, avant, pendant et après l'évènement :

- Communiqués de Presse
- Réseaux sociaux de l'évènement
- Site internet de l'évènement

Tous les candidats qui auront soumis un dossier dans les temps, auront la possibilité de faire connaître leur projet à tous les participants tout au long de la journée **NUManima**, grâce à la mise à disposition gratuite de « mini stands » dans le hall d'accueil de l'École et la projection des vidéos de leurs projets.

## **ARTICLE 8 : AUDITIONS DES FINALISTES - SÉLECTION DU LAURÉAT**

Le jury désignera les 3 finalistes le 15 octobre 2020.

Les organisateurs se réservent le droit de communiquer sur les finalistes, sur la base du résumé non confidentiel du projet fourni dans le dossier de candidature.

Les 3 finalistes sélectionnés sur la base de la note obtenue, seront invités à venir présenter leur dossier à l'oral le 5 novembre 2020.

La présence physique des finalistes sélectionnés est obligatoire le 5 novembre 2020 pour la présentation publique des projets, à l'école vétérinaire de Nantes.

Déroulement de l'audition des finalistes du 5 novembre 2020 :

Il est prévu pour chaque finaliste 5 minutes de présentation orale et 5 minutes de questions / réponses avec le jury et la salle. Cette session plénière ouverte à tous les participants à la journée **NUManima**, se tiendra à l'école vétérinaire de Nantes dans l'amphi d'honneur équipé d'un vidéoprojecteur et d'une connexion internet. Le format des présentations permettra d'ajouter des

vidéos courtes au contenu PowerPoint. Afin d'anticiper ces aspects techniques, tous les éléments de la présentation devront être transmis aux organisateurs au plus tard le 25 octobre 2020 à 19h00.

Le jury désignera le lauréat dans la journée du 5 novembre 2020.

#### **ARTICLE 9 : REMISE DES PRIX**

Le **Trophée NUManima** sera remis à l'Ecole Vétérinaire de Nantes, le 5 novembre 2020 lors de la journée organisée par Vet IN Tech.

La présence physique des finalistes est obligatoire le 5 novembre 2020 pour la présentation publique des projets. En cas d'absence du gagnant lors de la remise des prix, le jury se réserve le droit d'attribuer le trophée au candidat arrivé en 2ème position.

#### **ARTICLE 10 : CALENDRIER**

- 15 juillet 2020 : ouverture des candidatures
- 30 septembre 2020 à minuit : date limite de dépôt des dossiers de candidature (avec la vidéo du projet)
- Du 1<sup>er</sup> octobre au 15 octobre 2020 : étude des dossiers de candidature et sélection des finalistes
- 15 octobre 2020 : annonce des finalistes sélectionnés
- 5 novembre 2020 : présentation orale des 3 finalistes, délibération du jury et remise des prix

Si pour des raisons indépendantes de sa volonté, l'organisateur du **Trophée NUManima** est contraint de modifier ce calendrier, l'information sera publiée sur le site [www.NUManima.com](http://www.NUManima.com), sur lequel les candidats sont invités à se rendre régulièrement.

#### **ARTICLE 11 : ENGAGEMENTS DES CANDIDATS**

Tout candidat au **Trophée NUManima** 2020 s'engage à :

- prendre connaissance et accepter entièrement et sans réserve le présent règlement,
- fournir des renseignements exacts dans son dossier de candidature. S'il se révèle que tout ou partie des informations fournies par le candidat ont un caractère mensonger, ce dernier pourra être éliminé immédiatement du concours sans réclamation possible. Par ailleurs, le finaliste qui aura fourni de fausses informations verra son prix annulé et devra rembourser le prix reçu en numéraire,

- pour les candidats finalistes, qu'au moins un représentant du projet soit présent physiquement le 5 novembre 2020 à l'Ecole Vétérinaire de Nantes pour présenter le projet,
- fournir à l'organisateur toute sa présentation finale au plus tard le 25 octobre 2020,
- autoriser expressément l'organisateur à exploiter, utiliser et diffuser, via tous supports, son CV et le résumé non confidentiel de son projet pendant les années 2020 et 2021. Il renonce, uniquement pour les besoins de ce concours, à revendiquer tout droit sur son image et accepte par avance la diffusion des enregistrements, vidéos et photographies pris à l'occasion de la présentation du projet devant le jury et de la remise des prix,
- à informer, pendant une période d'un an, l'organisateur de l'évolution de son projet et de l'entreprise.

**Pour tout complément d'information, n'hésitez pas à envoyer un mail à [trophee@NUManima.com](mailto:trophee@NUManima.com).  
Vous recevrez très rapidement une réponse**